Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Le proprietaire doit il changer le lave vaisselle

Par Visiteur

Bonjour,

Nous sommes en location depuis 2 ans, le lave vaisselle ne fonctionne plus, la propriétaire nous a demandé de faire un devis, 230? de réparation (usure normale), vu le prix elle ne veut pas nous le changer et nous dit qu'elle l'avait laissé pour faire plaisir alors qu'il est précisé dans l'état des lieux!
Doit elle le changer?
merci d'avance,

Par Visiteur

Chère madame,

Nous sommes en location depuis 2 ans, le lave vaisselle ne fonctionne plus, la propriétaire nous a demandé de faire un devis, 230? de réparation (usure normale), vu le prix elle ne veut pas nous le changer et nous dit qu'elle l'avait laissé pour faire plaisir alors qu'il est précisé dans l'état des lieux!
Doit elle le changer?

Il ne faut pas confondre le bail d'habitation est l'état des lieux. Le premier contient les obligations respectives des parties, tandis que le second ne fait qu'énumérer l'état et le contenant de l'appartement.

En conséquence, si dans le bail d'habitation, il est prévu que le bailleur fournit au locataire un lave-vaisselle, alors le bailleur est tenu de le réparer au titre de son obligation de délivrance d'une chose conforme.

Si en revanche, le bail d'habitation ne prévoit pas cela, et que le lave-vaisselle est simplement indiqué sur l'état des lieux, alors effectivement, le bailleur n'a pas à le remplacer.

Très cordialement.